Conditions Générales de Prestation de Service (CGPS)

Dénomination commerciale : Semafibi

Responsable : M. LOPEZ Serge

Site Web : https://semafibi.com

1. Objet

Les présentes Conditions Générales définissent les modalités de prestation de services de garde d'animaux, promenades et visites à domicile proposées par M. LOPEZ Serge (Semafibi). Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions.

2. Modalités de Paiement

Le règlement des prestations s'effectue selon les modalités suivantes :

- **Acompte :** Un acompte de **50%** du montant total est exigible au moment de la réservation pour valider la prestation.
- **Solde :** Le solde est dû à la fin de la prestation.
- **Moyens de paiement acceptés :** Virement bancaire, espèces ou chèque.
- La journée d'arrivée et de sortie sera facturée, quelle que soit l'heure d'arrivée ou de départ.
- Pour ne pas changer les habitudes de vos compagnons, les croquettes et pâtées ne sont pas fournies. Si vous ne souhaitez pas fournir la nourriture, elle sera en supplément pour 1€ de plus par jour par animal.

3. Politique d'Annulation

Toute annulation doit être notifiée par écrit.

- En cas d'annulation intervenant **moins de 24 heures** avant le début de la prestation, l'acompte de 50% versé à la réservation ne sera pas remboursé.
- Un séjour raccourci de dernière minute sera possible mais ne donnera pas droit à un remboursement des jours non effectués

SEMAFIBI-Garde d'animaux

10 Chemin de Castelnaouet 31800 Landorthe

Tél : 0627056426 / contact@semafibi.fr

LOPEZ Serge - SIRET : 52539718800026

4. Obligations du Client et Fiche de Renseignements

Pour garantir le bon fonctionnement du séjour et la sécurité de votre animal, vous vous engagez à nous transmettre toutes les informations nécessaires sur votre animal pour son bien-être.

- **Fiche de renseignements :** Une fiche de renseignements doit être remplie de manière précise avant toute prise en charge. En signant la fiche de renseignements, vous attestez sur l'honneur l'exactitude des informations et vous acceptez les Conditions Générales de Prestation de Service
- **Documents :** Le carnet de santé doit obligatoirement accompagner votre animal pendant son séjour ou être disponible lors de votre départ pour les visites à domicile.

5. Conditions d'Admission

Pour l'hébergement et les prestations de garde, votre animal doit respecter les conditions suivantes :

- **Identification :** Votre animal doit impérativement être identifié par puce électronique ou tatouage lisible.
- **Santé et Vaccins :** Il doit être à jour de ses vaccins. Le carnet de santé devra être présenté et rester avec l'animal pour toute la durée du séjour.
- **Parasites :** Votre animal doit être traité contre les parasites (vers, puces, tiques).
 - *Clause sanitaire :* Si nous suspectons la présence de ces parasites, nous procéderons au traitement de l'animal pour son confort et celui des autres animaux. **Ce traitement sera intégralement à vos frais.**

6. CHIEN DE CATÉGORIE 1&2

L'accueil des chiens de catégorie 1 et 2 (loi du 6 janvier 1999) est soumis à une réglementation stricte, nécessitant notamment la possession d'une attestation d'aptitude à la détention et d'une assurance spécifique à leur catégorie.

Notre structure ne disposant pas des habilitations légales requises pour la garde de ces catégories de chiens, nous avons le regret de ne pas pouvoir accueillir les chiens de catégorie 1 et 2. Nous remercions les propriétaires concernés de leur compréhension et restons à leur disposition pour les orienter, si besoin, vers des structures adaptées à l'accueil de ces animaux.

7. COMPORTEMENT

Le propriétaire doit avertir la pension des éventuels problèmes caractériels propres à son animal. En cas de destructions ou de dégradations des installations occasionnées par l'animal, une participation forfaitaire pourra être demandée.

En cas de fugue, si malgré toutes nos précautions, un animal fugue, nous nous engageons à avertir immédiatement le propriétaire. A noter que le propriétaire nous confie son animal en connaissant les structures et le type de sécurité, en conséquence de quoi, en cas de fugue de l'animal, la responsabilité de la pension ne peut être envisagée (chien qui escalade ou saute par exemple). La pension se réserve le droit de refuser l'entrée aux chiens montrant des signes d'agressivité les rendant susceptibles d'attaquer et de mordre. Si vous avez plusieurs animaux et que vous souhaitez qu'ils restent ensemble, l'établissement décline toute responsabilité en cas de conflit.

8. Responsabilité

M. LOPEZ Serge s'engage à apporter tout le soin nécessaire à votre animal. Toutefois, sa responsabilité ne pourra être engagée en cas de maladie, accident ou décès de l'animal, sauf en cas de faute prouvée de la part du prestataire.

9. Données Personnelles

Les informations collectées via la fiche de renseignements sont strictement confidentielles et utilisées uniquement pour le suivi et le bien-être de votre animal. Elles ne seront jamais transmises à des tiers.